Rapport de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal no 92 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission était composée de :

Olivier Fantino PLR
Christelle Giraud-Nydegger Gdg
Pierre-Alain Bringolf GdG
Yves Froidevaux PS
David Marandola Verts
Anita Waeber PS
Patrick Wegmann UDC

1^{er} membre Rapporteur

La Municipalité était représenté par Mme Christine Girod. La Commission en profite pour remercier Mme Girod pour ses explications ainsi que ses réponses à nos questions.

La Commission s'est réunie le mercredi 6 janvier 2016 à 19h00, à la salle de conférence no 2, Bâtiment Montoly 3.

Informations et questions avec Mme Girod

Mme Girod remet le préavis no 92 dans son contexte et rappelle que le 1er projet de sauvetage de Nyon Région Télévision (ci-après NRTV) avait été déposé auprès de l'assemblée délibérante en mars 2015. Suite à cela, le Conseil intercommunal du Conseil régional avait refusé le projet de sauvetage de NRTV. La Municipalité de Gland avait alors retiré son préavis. Le Conseil communal de Nyon a adopté une version amendée du projet permettant ainsi le financement, pour quelques mois, d'une NRTV revisitée.

Depuis septembre 2015, un gros travail a été fait par l'équipe de NRTV. Le nouveau comité a repris contact avec la ville de Gland en lui soumettant un second projet qui constitue la base du préavis No 92.

Gouvernance

Le mode de gouvernance s'appuie sur un nouveau comité au sein de l'association Communyon. A la question de savoir pourquoi une association a été choisie et non pas une SA, Mme Girod répond qu'au moment du sauvetage, le choix de l'association a été le choix le plus simple à mettre en œuvre dans des délais très courts. Selon Mme Girod, la forme juridique pourrait ultérieurement évoluer. Il convient de relever que les représentants politiques seront minoritaires au sein du comité de Communyon.

Commission des programmes

Une commission des programmes est prévue et se composera de 15 à 20 personnes de la société civile.

<u>Audience</u>

Les études d'audience sont difficiles à faire et coûtent cher, raison pour laquelle aucune statistique officielle ne peut être communiquée. Néanmoins, Mme Girod nous informe que selon NRTV, entre 1'000 et 3'000 personnes suivent les rediffusions des émissions sur internet et les réseaux sociaux. Une newsletter est également envoyée chaque jeudi. Les résultats sont, selon Mme Girod et NRTV, bons et encourageants.

<u>Concession</u>

NRTV n'a jamais eu de concession mais a une autorisation de diffuser. Pour information, avant 2008, 27 chaînes en Suisse étaient dotées d'une concession, aujourd'hui seules 13 chaînes en bénéficient. Notre région est actuellement couverte par 2 concessions soit La Télé (région Vaud et Fribourg) et Léman bleu (région genevoise). Notre région se situe entre les deux. Pour l'instant, il n'y a pas de concession possible pour NRTV.

Diffusion

NRTV a notamment signé de nouveaux contrats de diffusion avec Cablecom et avec Swisscom, ce qui va permettre de couvrir presque entièrement le district et également l'ensemble de la Suisse. Aucune discussion n'est prévue à ce jour avec l'opérateur Sunrise. Précédemment, la chaîne diffusait auprès d'un bassin potentiel de 40'000 personnes.

Les réseaux sociaux sont également largement utilisés.

Financement

Le financement prévu par la ville de Gland se monte à CHF 10.-/habitant, ce qui représente un montant de CHF 130'000.- pour l'année 2016. A cela s'ajoute une contribution unique de CHF 20'000.- pour l'achat de matériel et CHF 25'000.- qui représente un apport publicitaire. Ce dernier montant, prévu uniquement pour 2016, sera dévolu à des fins de promotion de la Commune sous la forme de films.

Qu'en est-il de la participation financières des autres communes du district ? Mme Girod nous informe que :

- Mies est d'accord d'octroyer CHF 5.-/habitant;
- Coppet est d'accord d'octroyer un montant de CHF 20'000.-;
- Le « pot commun » de Terre Sainte a donné son accord de principe ;
- Prangins a donné son accord de principe;
- Rolle: des discussions sont en cours.

Selon Mme Girod, il s'agit ici de signes positifs et encourageants.

NRTV devra également trouver des financements auprès d'autres communes et de sponsors privés. Tout est à construire. Il est néanmoins important de rappeler qu'aucune télévision en Suisse n'est en situation d'autofinancement.

A la question de savoir ce qui se passerait si Gland devait refuser le préavis, Mme Girod nous répond que NRTV n'y survivrait probablement pas, mais dans le cas contraire il est évident que la ville de Gland n'aurait plus son mot à dire.

Selon Mme Girod, il est important que la ville de Gland montre l'exemple aux autres communes afin de les inciter à se fédérer et ainsi contribuer à l'existence de NRTV.

Budget salarial annuel

Le montant articulé de CHF 480'000.- pour 3.5 ETP ne paraît pas disproportionné pour le secteur journalistique.

Rapprochement avec La Télé et/ou Léman bleu

Selon Mme Girod, des discussions ont bien eu lieu avec les deux télévisions. Dans le cas d'un éventuel rapprochement avec l'une ou l'autre des télévisions régionales et afin que notre région puisse être mieux couverte, il aurait fallu investir des montants conséquents dans le capital, sans aucune garantie de retour sur investissements. La force de NRTV est de pouvoir exclusivement parler de ce qui ce passe au niveau local.

Délibérations de la Commission technique

Après discussion sur la pertinence et l'utilité d'un média tel que NRTV, la Commission est convaincue du bien fondé et de la valeur d'une télévision régionale à visée locale. NRTV est un moyen de donner du corps aux projets publics et privés de notre commune. Elle est également importante en termes de rayonnement, d'image, sa valeur allant au-delà du simple l'aspect financier.

Grace à NRTV, la ville de Gland aurait la possibilité de montrer et de communiquer sa diversité dans les domaines tels que la culture, le sport, etc. Ces aspects-là sont souvent méconnus par la population glandoise et celle des communes avoisinantes. NRTV est, selon la Commission, à considérer comme une opportunité d'image pour notre commune.

Depuis septembre 2015 NRTV a tenu sa promesse en renforçant sa diffusion. La récente décision de M. Maïque Perez, présentateur, de prolonger son contrat jusqu'à fin avril a minima est également un signal positif dans cette phase importante de transition.

La Commission est d'avis que l'apport financier annuel de notre ville, à savoir CHF 10.-/habitant par année, est une contribution élevée et représente un effort conséquent pour la commune. Cette contribution n'est acceptable que dans le contexte actuel et devra s'équilibrer à moyen terme en

fonction des contributions versées par les autres communes et des autres recettes réalisées par la chaîne elle-même.

Conclusions de la Commission

Le présent préavis constitue une contribution au financement de NRTV pour l'année 2016. Pour les années à venir, la Commission estime qu'une évaluation de l'évolution de la situation financière de NRTV est indispensable avant le débat sur le prochain budget.

De ce fait, la Commission demande à la Municipalité de présenter un rapport sur l'évolution du financement et des premières dépenses de NRTV à l'automne 2016. Ce rapport doit être présenté au plus tard avant le dépôt du budget 2017 pour que le Conseil communal puisse décider en toute connaissance de cause de la contribution glandoise à NRTV.

Ainsi, à l'unanimité de ses membres, la Commission propose l'amendement suivant :

IV. de présenter un rapport sur l'opération de sauvetage de la chaîne et l'évolution de la situation future de NRTV. Ce rapport doit être factuel et notamment contenir des éléments chiffrés sur la situation de NRTV. Il devra être présenté à l'assemblée délibérante, au plus tard au moment du dépôt du budget 2017.

Au vu des éléments apportés par Mme Girod et compte tenu des délibérations ci-dessus, la Commission technique vous recommande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions amendées suivantes :

- d'accorder un montant de CHF 130'000.- à titre de participation au budget 2016 de fonctionnement de NRTV;
- II. d'accorder un montant unique et ponctuel de CHF 20'000.- à titre de participation au budget 2016 d'investissement de NRTV;
- III. d'accorder un montant exceptionnel de CHF 25'000.- à la municipalité pour l'octroi de mandats commerciaux à NRTV.
- IV. de présenter un rapport sur l'opération de sauvetage de la chaîne et l'évolution de la situation future de NRTV. Ce rapport doit être factuel et notamment contenir des éléments chiffrés sur la situation financière de NRTV. Il devra être présenté à l'assemblée délibérante, au plus tard, au moment du dépôt du budget 2017.

Signature des membres de la Commission

Olivier Fantino, V & membre

Pierré-Alain Bringolf

David Marandola

Anita Waeber

vés Frojdevaux

elle Giraud-Nydegger, rapporteur

intor Wooker

Patrick Wegmann